

TABLE DES MATIÈRES

Corps du rapport

Annexes

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Annexe III : Résumé des Conclusions du Secrétariat

Introduction

1. À l'obligante invitation du Gouvernement de Chypre, la onzième réunion de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (CMDD) s'est tenue à Nicosie (Chypre), à l'Hôtel « Hilton Cyprus », du 24 au 26 mai 2006.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 28 membres ci-après de la Commission: Bosnie-Herzégovine, CEDARE - Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe, Chambre de commerce de l'Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Coordinamento Agenda 21 Locali Italiane, Croatie, Égypte, ENDA Maghreb - Environnement Développement et Action au Maghreb, Grèce, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Legambiente - Ligue pour l'environnement, Italie, Liban, Malte, Medcités, MIO-ECSDE – Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable, Maroc, Monaco, METAP – Programme d'assistance technique pour l'environnement de la Méditerranée, REC - Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie, UMCE - Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises.

3. Étaient également présents les 7 membres suppléants suivants de la Commission: AIFM - Association Internationale Forêts Méditerranéennes, EAMS - Ecole euro-arabe de gestion, HELMEPA - Association hellénique pour la protection du milieu marin, International Ocean Institute, MEDMARAVIS – Recherche et conservation des écosystèmes insulaires et côtiers en Méditerranée, Station Biologique de la Tour du Valat, UOA – Université de l'Égée.

4. Les composantes du PAM/PNUÉ ci-après étaient représentées à la réunion: MED/POL, REMPEC, CAR/PB, CAR/PP, INFO/RAC, CAR/PAP, CAR/ASP, 100 sites historiques et Unité de coordination.

5. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres partenaires ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: GPA/PNUÉ – Programme d'action mondial/Programme des Nations Unies pour l'environnement, CIS-ONUDI – Centre international pour la science et la haute technologie -Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, AEE – Agence européenne pour l'environnement, LEA – Ligue des États arabes, SIA/EMFTA - Étude d'impact de durabilité de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, RAED – Réseau arabe pour l'environnement et le développement, Autorité palestinienne.

6. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Ouverture de la réunion

7. M. Yannis Vournas (Grèce) a ouvert la réunion en tant que Président du Comité directeur sortant de la CMDD. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les autorités chypriotes pour leur accueil et la qualité de l'organisation. Rappelant la singularité de la CMDD, seule instance de la région à associer représentants des Gouvernements, des autorités locales, des acteurs socio-économiques et de la société civile pour une réflexion sur leur avenir commun, il a souhaité que la réunion qui s'ouvrait confirme la volonté de chacun de ses membres de concrétiser les engagements pris avec l'adoption par les Parties contractantes, à

Portoroz en novembre 2005, de la Stratégie méditerranéenne de développement durable.

Hommage à la mémoire de Serge Antoine

8. M. Vournas s'est fait l'interprète de la profonde tristesse que ressentaient les membres de la CMDD pour la disparition de Serge Antoine. Celui-ci avait été le représentant de la France depuis le lancement du PAM en 1975 et avait joué rôle pionnier pour la défense de l'environnement de la Méditerranée.

9. M. Paul Mifsud, Coordonnateur, s'est associé, au nom du PAM, à l'hommage rendu à la mémoire de Serge Antoine. Peu de personnes, en France comme dans l'ensemble de la région, avaient consacré autant d'énergie, d'intelligence et d'imagination à la cause de l'environnement en Méditerranée. Il avait été de ceux qui avaient lancé le PAM, la Convention de Barcelone, le Plan Bleu et, plus tard, la CMDD. Il n'avait cessé d'animer et d'inspirer les débats au sein des réunions de la CMDD et de son Comité directeur. En 1993 il avait reçu le prix de l'environnement du PNUE pour sa remarquable contribution à la cause environnementale.

10. M. Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu, a décrit Serge Antoine comme un « homme atypique, généreux, curieux de tout, toujours prêt à introduire de nouvelles idées, semeur d'avenir », qui avait laissé sa marque en défendant l'environnement et le développement durable pendant plus d'un demi-siècle et en nourrissant au fil des années une réflexion qui s'était concrétisée sur le terrain, en France et au niveau international.

11. M. Michael Scoullos (MIO-ECSDE) a tenu pour sa part à mettre en exergue le rôle joué par Serge Antoine pour associer la société civile à toutes les grandes étapes du parcours du PAM, et sa participation active, ouverte et constructive aux nombreuses réunions des ONG auxquelles il était convié, souvent en qualité de membre de celles-ci.

12. À l'invitation du Président, la réunion a observé une minute de silence.

Élection du Comité directeur

13. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur et après les consultations d'usage, la réunion a élu son nouveau Comité directeur avec la composition suivante :

Président :	M. Nicos Georgiades (Chypre)
Vice-Présidents :	M. Emilio D'Alessio (Coodinamente Agende 21 Locali Italiane)
	M. Abdul Fatah Boagorb (Libye)
	M. Mitja. Bricelj (Slovénie)
	M. Izamettin Eker (Turquie)
	M. Hicham Abou Jaoude (UMCE)
Rapporteur:	M. Magdi Ibrahim (ENDA Maghreb)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

14. L'ordre du jour établi par le Secrétariat, approuvé par le précédent Comité directeur lors de sa réunion de mars 2006 à Athènes, figurant sous la cote UNEP(DEPI)/WG 293/2, a été adopté par la réunion. Il est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Présentation succincte du rapport d'activité du Secrétariat

15. Le Coordonnateur a exposé les grandes lignes du *Rapport du Secrétariat sur les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (juin 2005-mai 2006)* (document UNEP(DEPI)/MED WG. 293/3).

16. L'année 2005 avait été marquée par la finalisation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), suivie de son approbation à la Quatorzième réunion des Parties contractantes. Le grand défi consistait maintenant à appliquer la SMDD et les pays étaient désormais les principaux acteurs pour le faire, toutes les composantes du PAM étant appelées à jouer un rôle important, en particulier pour le Domaine d'action prioritaire 2.7 « Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral » :

17. M. Mifsud a attiré l'attention sur le fait que les Parties avaient reconnu l'importance d'une adhésion au plus haut niveau politique. À cet égard, un premier pas important avait été franchi lors du Sommet du Partenariat euro-méditerranéen de Barcelone de novembre 2005 où les dirigeants des 25 pays membres de l'UE et des 10 pays méditerranéens concernés avaient pris l'engagement de mettre en œuvre la SMDD. Ce développement, il convenait de le souligner, avait été possible grâce aussi au soutien très actif du réseau des ONG méditerranéennes. Il fallait maintenant, comme l'avait demandé le Bureau des Parties contractantes à sa dernière réunion d'avril 2006, veiller à assurer la meilleure synergie possible entre le PAM et la CE en particulier pour l'initiative « Horizon 2020 ». A ce sujet, M.Mifsud a fait référence à la prochaine réunion EuroMed des Ministres de l'environnement pour discuter de cette initiative, au Caire en novembre 2006

18. S'agissant du programme de travail de la CMDD, il était centré sur les sept domaines d'action prioritaires identifiés dans la SMDD. À Portoroz, les Parties contractantes avaient confié au CAR/PB la tâche de la mise en œuvre technique, sous la direction du Secrétariat et de concert avec les autres composantes du PAM, et d'amorcer le processus sur les 34 indicateurs prioritaires. Six thèmes seraient traités au cours de la période 2006-2008 : « eau », « énergie », « pollution par les navires », « Gestion intégrée des zones côtières », « développement rural » et « tourisme ». Le traitement des thèmes se ferait par cycles de deux ans, avec une année consacrée à l'analyse et l'autre à l'aspect politique.

19. Le Coordonnateur a conclu son exposé en récapitulant les implications stratégiques des décisions et recommandations de Portoroz : aux pays incombait de mettre en œuvre les objectifs, orientations et actions proposés dans la SMDD par le biais de projets spécifiques, de mobiliser à cet effet les ressources humaines et financières nécessaires, de promouvoir la sensibilisation au développement durable, de s'assurer le soutien actif des différentes parties prenantes, et notamment des ONG, tandis qu'il revenait au Secrétariat de mettre en place le processus de suivi de la mise en œuvre de la SMDD, de mobiliser les institutions de financement, d'encourager les Parties et partenaires par des campagnes d'information et communication, de lancer et de coordonner le programme de travail de la Commission.

20. M. Michael Scoullou a insisté sur l'importance de la tenue au Caire, en novembre 2006, de la conférence ministérielle EuroMed, évoquée par M. Mifsuf dans son exposé liminaire. Il fallait assurer des liens opérationnels fructueux entre la CMDD et le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Le MIO-ECSDE prévoyait d'organiser une réunion des ONG avant la conférence ministérielle et avait besoin d'un appui à cet effet. D'une manière générale, pour que les parties prenantes puissent participer à divers aspects du programme, comme l'élaboration du protocole GIZC, il fallait qu'elles disposent d'un minimum d'appui, ce qui pourrait impliquer une allocation de ressources financières.

21. M. Geoges Strongylis, représentant de la Commission européenne, a indiqué que la réunion EuroMED du Caire était prévue pour le 20 novembre 2006, qu'elle était organisée avec la participation très active de l'Égypte et donnerait lieu à une réunion préparatoire qui se tiendrait à Bruxelles les 18-19 septembre conjointement avec la réunion du SMAP. L'un des sujets abordés y serait évidemment l'initiative « Horizon 2020 », dans laquelle le PAM était appelé à jouer un rôle clé, et la présente réunion aurait l'occasion d'y revenir en détail puisque ce point figurait aussi à son ordre du jour.

Session 1: Processus des SNDD

Bilan actualisé des SNDD

22. M. Philippe Alirol, Fonctionnaire principal chargé du développement durable au PAM, a souligné que la mise en œuvre de la SMDD, cadre flexible sans obligations juridiquement contraignantes, confrontait néanmoins les pays à quatre grands défis: revisiter et éventuellement réformer les politiques en place, trouver de nouvelles formes de gouvernance pour impliquer divers acteurs n'ayant pas toujours été associés au processus d'élaboration, canaliser et partager la connaissance, très substantielle au niveau de la Méditerranée, pour la rendre opérationnelle, et enfin mobiliser les ressources financières indispensables.

23. Le Secrétariat du PAM avait établi en 2005 un rapport régional de bilan et évaluation sur les initiatives de développement durable en Méditerranée, sur la base des informations reçues des pays. Ce rapport avait été récemment actualisé et permettait au PAM de faire un inventaire de ce qui existait pour ajuster ses actions en conséquence. Quatre pays avaient déjà bénéficié de son assistance, avec l'appui financier de l'Italie et de Monaco, pour la formulation de leurs SNDD : Égypte, Maroc, Serbie-et-Monténégro, République arabe syrienne. Une même démarche avait été adoptée pour cette élaboration: feuille de route, mécanisme de consultation, création de groupes d'experts, formulation d'une vision et d'orientations-cadre, organisation d'ateliers nationaux pour examiner les progrès réalisés et le projet de SNDD. Cependant, cette démarche commune respectait les traits propres à chacun des pays, notamment en tirant parti des structures institutionnelles existantes.

24. Sur la base des mêmes critères, quatre autres pays avaient été identifiés pour suivre le même processus, avec le concours financier de l'agence de coopération espagnole (programme AZAHAR) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie. Les pays n'avaient pas tous le même rythme mais tous avaient pris pour cadre la SMDD et s'étaient efforcés de trouver des ressources complémentaires pour mener à bien un processus plus large. Comme on allait le voir avec les présentations qui allaient suivre, le processus d'élaboration de la SNDD était en soi

plus important que ses résultats car il permettait une appropriation par les différents acteurs.

Présentation de SNDD : Monténégro, Syrie, Italie et Malte

25. À la suite de la présentation générale de M. Alirol, les représentants de quatre pays ont rendu compte du processus d'élaboration de leurs SNDD respectives. À cette occasion, Mme Jelena Knezevic, représentante de la Serbie-et-Monténégro, a déclaré que, à l'issue du référendum organisé dans son pays trois jours auparavant et dans la perspective de la reconnaissance imminente de ses résultats par l'Union européenne, le Monténégro allait devenir un nouvel État indépendant, riverain de la Méditerranée et membre du PAM.

26. Mme Jelena Knezevic, pour le Monténégro, et Mme Mokhlesa Al-Zaeim pour la République arabe syrienne, ont décrit le processus d'élaboration de leur SNDD, en détaillant la démarche commune précédemment évoquée par M. Alirol. Le Monténégro avait obtenu, en plus du concours du PAM et de l'Italie, une contribution du PNUD, et la Syrie une contribution du programme de petites subventions du FEM. Au Monténégro, une ONG nationale coordonnait le processus de consultation et le travail d'experts était conjugué avec succès à la recherche du consensus. En Syrie, la coordination du processus avait été confiée à une ONG nationale, sous la supervision d'une Commission générale des affaires environnementales. Une enquête par le biais du web sur les observations des principaux acteurs concernant le projet de stratégie avait permis de mieux définir les questions prioritaires. Les déléguées des deux pays ont mentionné parmi leurs handicaps: une capacité restreinte de mener des processus multiacteurs, le manque de sensibilisation au développement durable à tous les niveaux, la faible intégration des préoccupations de durabilité dans leurs politiques de développement, et le statut de la SNDD au regard d'autres plans ou stratégies en cours d'élaboration au plan national.

27. M. Paolo Soprano, Chef de division au Ministère italien de l'environnement, a présenté la SNDD de son pays, établie sur la base des enseignements tirés de l'insuffisance d'un premier plan de développement durable élaboré en 1993 après le sommet de Rio. En 1999, une large approche participative avait été lancée pour l'élaboration de la nouvelle stratégie, associant les principaux acteurs, notamment les grands groupes de la société civile, et elle avait conduit à organiser, au cours du premier semestre 2002, quatorze réunions impliquant plus de 140 autorités et organisations. Les priorités avaient été définies sur la base du sixième plan d'action environnemental de l'UE et de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable, et un jeu d'indicateurs avait été sélectionné pour mesurer les résultats de la mise en œuvre. Le mécanisme institutionnel comprenant le Comité interministériel de planification économique (CIPE) et la conférence de l'État et des régions s'inspirait de la SNDD pour la préparation des stratégies des 20 régions et deux provinces composant l'Italie.

28. Mme Marguerite Camilleri, représentante de l'Autorité chargée de l'environnement et de la planification de Malte, a d'abord présenté le contexte national et dans quelles conditions avait été établie la SNDD, sur la base d'une disposition juridique de l'Environmental Protection Act de 2001. La Commission nationale du développement durable, présidée par le Premier ministre, avait été chargée de l'élaboration du document après une large consultation des grands groupes menée en 2004 et 2005, et le document en était actuellement au stade de la finalisation. Les priorités thématiques étaient conformes à celles de la SMDD. Le défi pour Malte, était que, depuis son adhésion à l'UE, cette tâche s'ajoutait à l'application de l'acquis communautaire dans le domaine de l'environnement, qui réclamait elle-même un effort administratif, juridique, institutionnel et financier

énorme, avec des obligations de suivi, de surveillance et de rapports. En outre, dans cet acquis communautaire, la hiérarchie des priorités ne correspondait pas toujours à celle d'un État méditerranéen insulaire comme Malte, par exemple si l'on songeait au problème crucial de son approvisionnement en eau. Mais l'intervenante a souligné que les campagnes intensives de sensibilisation à l'environnement et les efforts de renforcement des capacités déployés à Malte depuis plusieurs années - par exemple avec les projets PAC et MEDSTAT - avaient préparé les responsables politiques et les principaux acteurs à s'attaquer aux questions transversales recensées dans la SMDD.

Débat

29. Il a été noté que les quatre présentations faisaient ressortir des préoccupations communes, à commencer par les questions du montage institutionnel et du financement de la mise en œuvre. Souvent le faible degré d'intégration des piliers économique et social résultait du manque de participation des ministères concernés autres que ceux de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un participant a alors donné l'exemple d'un processus national où tous les ministères avaient été chargés d'apporter leur contribution, avec un rôle très actif du ministère des finances, mais aussi des associations et organisations économiques. Un autre participant a plaidé pour l'introduction dans les pays arabes d'un modèle similaire au processus décrit par la Syrie qui associait étroitement la société civile et il a préconisé l'instauration d'un échange d'enseignements au niveau régional pour tirer parti des actions menées dans chaque pays. Il a été aussi souligné qu'une valeur ajoutée pouvait être apportée pour enrichir les SNDD en s'inspirant de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable et en la reliant au processus de Lisbonne. Un participant a évoqué le problème que posait l'élaboration d'une SNDD qui venait en quelque sorte se superposer à l'élaboration d'un plan national pour l'environnement déjà très complet qui avait accaparé pendant cinq ans les principaux acteurs et intégrait les principes du DD. Selon un autre intervenant, la solution consistait sans doute, non à mettre en concurrence deux documents, mais simplement à revisiter les plans nationaux pour l'environnement à la lumière des nouveaux éléments apportés par la SMDD. Mais le point crucial était désormais la mise en œuvre, car la SMDD, puis les SNDD, étaient forcément les résultats de compromis. Un représentant s'est interrogé sur la part réelle prise par le monde de l'entreprise à l'élaboration de la SMDD et des SNDD, et a mis en garde contre son absence durant la phase de mise en œuvre. Enfin, l'on a indiqué que, entre autres contraintes, la mise en œuvre des SNDD souffrait de l'absence d'un cadre juridique propice, car les législations et réglementations environnementales étaient avant tout sectorielles, avec des responsabilités éparpillées entre les différents ministères.

30. En conclusion, le Coordonnateur a estimé que les présentations et les commentaires qui avaient suivi livraient des signes très encourageants, car ce n'étaient pas seulement des pays comme l'Italie et Malte, qui devaient suivre leurs engagements communautaires, mais aussi des pays comme la Syrie et le Monténégro, qui avaient pu mener à bien le processus de leur SNDD et envisager avec réalisme sa mise en œuvre. Les intervenants avaient bien montré l'importance d'associer tous les ministères concernés, comme celui des finances, et à cet égard un comité interministériel efficace était une bonne solution. Le PAM, avec ses composantes, allait donc continuer à apporter son assistance à d'autres pays, demain avec le soutien de l'Espagne comme présentement avec celui de l'Italie et de Monaco. Mais étant donné ses moyens financiers limités, il souhaitait recevoir des financements complémentaires à cet effet.

Initiative Adriatique

31. M. Mitja Bricelj, représentant de la Slovénie, a expliqué que le grand défi que posait la réalisation des objectifs de la SMDD devait aussi être relevé au niveau sous-régional, comme dans l'Adriatique où six pays partageaient un même écosystème marin et côtier dans des contextes économiques et politiques différents – notamment au regard de leur statut par rapport à l'Union européenne. Il a fait l'historique des principales actions menées au cours des dernières années dans la sous-région, comme l'Initiative adriatique-ioniennne, la création de la Commission trilatérale croato-italo-slovène pour l'Adriatique, les activités menées par le PAM dans le cadre des PAC albanais et slovène avec une forte composante GIZC, le plan de gestion des bassins fluviaux, les sessions de formation, le plan d'urgence sous-régional et le plan de gestion des eaux de ballast établis avec le concours du REMPEC, les projets d'ASP menés par le Centre de Tunis, le projet visant à faire désigner par l'OMI l'Adriatique comme « zone marine particulièrement vulnérable » (ZMPV). La réunion chargée d'élaborer une stratégie adriatique pour le développement durable, prévue en Slovénie en juin 2006, marquerait l'aboutissement de ces efforts sous-régionaux qui visaient une utilisation rationnelle des ressources marines, avec une réduction des pressions et des impacts et une amélioration de la qualité de la vie sur le littoral. Les synergies entre les différentes instances et l'association active du public étaient essentielles au concept de gestion durable de la mer et du littoral dans le cas d'un bassin très fermé comme celui de l'Adriatique.

32. L'Initiative adriatique a reçu un accueil très favorable de deux participants, qui y voyaient une occasion unique de passer de la théorie à l'action dans une zone sensible, avec une efficacité que seul permettait le niveau sous-régional pour des pays aux stades de développement différents mais confrontés aux mêmes problématiques. Il fallait en outre rappeler que tout un réseau d'organisations internationales, comme l'UE, le PEM, le FEM, le REC, la Banque mondiale, le PNUD étaient prêtes à faciliter les efforts nationaux à ce niveau.

33. Le Coordonnateur a déclaré que M. Mitja Bricelj, connu de tous pour sa défense de l'approche sous-régionale, vouait à cette cause une force de conviction mobilisatrice et une volonté d'action concrète. Il donnait ainsi un exemple de ce que ce niveau d'intervention permettait de réaliser pour une mise en œuvre concertée entre plusieurs pays des objectifs de la SMDD. Le PAM et ses CAR feraient tout leur possible pour contribuer au succès de la réunion de juin en Slovénie.

**Session 2 : Processus actuels du PAM se rapportant à la mise en œuvre de
de la SMDD (Domaine d'action prioritaire 2.7)**

Prospective et scénarios concernant les zones côtières (CAR/PB)

34. Mme Elisabeth Coudert (CAR/PB) a présenté les études prospectives et les scénarios concernant le littoral méditerranéen. Celui-ci constituait un patrimoine unique de la biodiversité terrestre et marine dans le monde. Il était soumis à une forte pression - la littoralisation - avec une urbanisation explosive, une artificialisation du sol et, pour l'espace marin, un trafic maritime représentant 30% du trafic mondial, une pollution des eaux côtières, la moitié des villes de plus de 100 000 habitants étant encore dépourvues de stations d'épuration. La biodiversité et les habitats étaient fortement atteints, avec une régression critique des herbiers de posidonies, l'invasion d'espèces allogènes, plus d'une centaine d'espèces menacées d'extinction, un épuisement des stocks halieutiques. Projections chiffrées à l'appui, Mme Coudert a présenté les grandes lignes du scénario tendanciel à l'horizon 2025: 20 millions d'urbains et 135 millions de touristes internationaux et nationaux supplémentaires, doublement des emprises au sol des infrastructures de transport et du volume des déchets urbains, trafic de fret maritime multiplié par 4, etc. En dépit du partenariat EuroMed et des avancées politiques, l'écart économique Nord-Sud se creusait.

35. Face à ces perspectives, il était vital pour l'avenir même de la région de se tourner vers un scénario alternatif de gestion durable du littoral fondé sur la connaissance, le renforcement de la coopération et des politiques littorales, le découplage entre développement économique et pressions sur l'environnement, la revitalisation des arrière-pays, la régulation du tourisme. Le Plan Bleu avait développé une approche - « *Imagine* » - qui était un ensemble de méthodes et d'outils pour mobiliser les acteurs dans une approche participative, évaluer le niveau de durabilité et aider à choisir les objectifs à atteindre.

Protocole GIZC (CAR/PAP)

36. M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PB, a retracé l'évolution du processus d'élaboration d'un projet de protocole GIZC, lancé à la Treizième réunion de Catane de 2003, puis confié par la réunion de Portoroz de 2005 à un groupe d'experts juridiques et techniques chargé de préparer un texte définitif pour examen et adoption éventuelle par la réunion des Parties de 2007. Il y avait convergence avec la SMDD, puisque celle-ci énonçait dans ses objectifs l'adoption d'ici à 2007 d'un tel protocole et de la stratégie de GIZC qui l'accompagnerait. La première réunion du groupe de travail s'était tenue à Split en avril 2006 et avait entamé l'examen et le remaniement du projet primitif. L'intérêt des Parties était manifeste, mais il faudrait veiller à l'avenir à élargir la participation aux autres parties prenantes, y compris le secteur privé. M. Trumbic a estimé que, dans l'ensemble, un accord se dessinait pour garder un caractère contraignant au texte. Le CAR/PAP s'était employé aussi à favoriser la mise en œuvre d'autres orientations de la SMDD concernant la GIZC. Entre autres bénéfiques, l'adoption du protocole apporterait une définition juridique précise de la zone côtière dont ne disposaient pas pour l'heure les pays, et elle faciliterait la diffusion des grands principes de gestion intégrée parmi les pays et les acteurs méditerranéens. À cet égard, si le protocole était adopté, la réalisation d'études pilotes dans certains pays permettrait d'évaluer son efficacité

Prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre – Mise en œuvre du PAS et des PAN (MED POL)

37. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a expliqué que si le programme, dans une première phase, avait été axé sur l'évaluation de la pollution marine, les évolutions survenues au niveau international, notamment après le Sommet de Rio, avaient conduit à mettre l'accent sur la dimension socio-économique et à privilégier progressivement la maîtrise de la pollution, autrement dit à remonter aux causes de celle-ci et à trouver des alternatives aux modes de production et de développement. Ainsi était né en 1997 le Programme d'actions stratégiques (PAS), qui avait bénéficié du soutien du premier Projet FEM pour se concrétiser dans les pays du PAM par les Bilans diagnostiques nationaux (BDN), les Bilans de base d'émissions/rejets de polluants (BBN), et pour finir les plans d'action nationaux (PAN) prévoyant les mesures antipollution à prendre aux horizons 2010 et 2015, avec leurs coûts. Il y avait donc maintenant une convergence manifeste de l'ensemble du processus MED POL/ PAS /PAN avec les objectifs de la SMDD et la récente Initiative de la Communauté Européenne « Horizon 2020 », d'où la nécessité de créer entre eux des synergies et des liens. En outre, le nouveau projet de Partenariat stratégique FEM offrait l'opportunité aux pays éligibles de répondre à leurs besoins et à leurs priorités en envisageant un financement durable et au PAM d'aborder avec optimisme la phase de mise en œuvre, tout en gardant au processus un caractère dynamique et en y intégrant des concepts récents comme l'approche différenciée de la réduction de la pollution

38. Plusieurs participants, après avoir loué la qualité des présentations, ont formulé des observations générales à leur sujet. « Convergence » était un mot clé qui s'en dégageait : convergence entre le protocole GIZC et les objectifs de la SMDD, entre l'acquis du MED POL et l'initiative « Horizon 2020 », entre les PAC, les activités GIZC du PAP et les projets SMAP III, par exemple. Mais si les avancées étaient sensibles en théorie, les actes tardaient à répondre, et chaque réunion de la CMDD pouvait être l'occasion de mesurer ce décalage persistant. Un problème souligné avec force a été celui des ONG, confrontées à la complexité croissante des problèmes, à la multiplication des obligations et des réunions, sans qu'elles puissent, faute de moyens financiers, user du droit de participation qui leur était reconnu en principe, sur la base de la reconnaissance de l'expertise qu'elles pouvaient apporter. Des participants se sont préoccupés du caractère très strict maintenu aux dispositions du protocole GIZC en la phase actuelle de la négociation, ce qui pourrait gêner sa ratification ultérieure. D'autres ont évoqué l'intérêt qu'il y aurait à faire connaître aux gouvernements le coût d'une abstention de mesures antipollution, la nécessité d'une gestion de la pollution orientée vers la demande et les utilisations des ressources plutôt qu'en fin du cycle de production. Il aussi été proposé de centrer les réunions de la Commission sur deux ou trois grands sujets bien préparés, et d'éviter de multiplier les interventions dans diverses directions comme c'était le cas présentement.

39. Le Coordonnateur a fait valoir que le PAM avait, depuis des années, décidé d'associer les ONG et les grands groupes à ses réunions techniques et politiques pour qu'ils puissent y faire entendre leur voix, de leur offrir avec la Commission une enceinte ou ils siégeaient sur un pied d'égalité. Mais il y avait des contraintes budgétaires. S'agissant de l'ordre du jour des réunions de la Commission, si cette fois l'on avait donné la parole aux diverses composantes du PAM, c'était parce que, alors que la SMDD venait d'être approuvée, il leur fallait expliquer quel allait être leur rôle dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques qui relevaient de leur compétence et que ce rôle serait essentiel.

Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention de la pollution par les navires (REMPEC)

40. M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, a souligné que la SMDD faisait très explicitement et directement référence à la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires, adoptée en 2005. Cette stratégie visait à s'attaquer à tous les aspects de ce type de pollution sur une période donnée de temps (2006-2016), notamment par l'application effective des diverses Conventions OMI (MARPOL, antisalissures, eaux de ballast), à la prévenir par la mise en place d'installation de réception portuaires, à prendre des mesures fortes contre les contrevenants et les responsables de rejets illicites et à publier et diffuser des lignes directrices pertinentes et les résultats des travaux de recherche sur la lutte contre les déversements en mer. Le Centre de Malte, depuis des années, établissait des plans d'urgence aux niveaux national et sous-régional, organisait des exercices nationaux et régionaux de préparation et de lutte contre les accidents de pollution marine. Le Centre avait en outre été chargé d'élaborer un projet de lignes directrices sur la prévention de la pollution par la navigation de plaisance, un problème particulièrement aigu en Méditerranée. Le REMPEC, en menant le projet SAFEMED financé par la CE, sous la supervision de l'OMI, répondait à une grande partie des objectifs fixés par sa stratégie régionale.

Protection de la biodiversité marine et côtière (CAR/ASP)

41. M. Abderrahmen Gannoun, Directeur du CAR/ASP, a énuméré les objectifs du domaine prioritaire 2.7 de la SMDD concernant les aires protégées et la biodiversité, en insistant, outre les activités traditionnelles du Centre liées à l'application du Protocole pertinent, sur l'accélération de la mise en œuvre du PAS BIO au niveau des pays pour lequel on venait de rétablir le comité consultatif et les réseaux des correspondants nationaux, sur l'encouragement de la pêche et de l'aquaculture responsables avec un renforcement de la coopération avec la CGPM/FAO. Les autres objectifs importants portaient sur la création, d'ici à 2012, d'au moins 30 aires protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), dont un tiers en Méditerranée orientale, sur un meilleur équilibre dans la répartition géographique des aires protégées dont la superficie globale devait aussi être doublée. Le Centre devait développer la coordination et la synergie avec les organisations et les réseaux internationaux (comme l'UICN, les Convention de Bonn, de Berne et de Ramsar, ACCOBAMS, le réseau Natura 2000 et la Stratégie marine de l'UE) pour renforcer et étendre la gestion durable de la biodiversité marine et côtière. Enfin le Centre devait, à plus long terme, intégrer l'approche écosystémique dans toutes ses activités.

Débat

42. Un représentant a soulevé le problème du financement des Centres d'activités, qu'il jugeait insuffisant, notamment pour des projets transfrontières dont il n'avait pas été question. Cet avis a été contesté par un autre représentant qui a rappelé les nombreuses sources de financement additionnelles extérieures dont bénéficiaient les Centres de la part de pays et d'organisations comme la CE et le FEM pour des activités ciblées. Deux autres participants sont revenus sur la pertinence des présentations, qui auraient pu, à tout le moins, être fondées en une seule et qui donnaient l'impression d'assister à une réunion des Points focaux du PAM alors que la CMDD avait pour vocation essentielle d'être une enceinte de réflexion, de discussion et de consultation sur les grandes problématiques du développement durable. Le Coordonnateur a répondu que la suite de la réunion serait consacrée aux questions thématiques, aux indicateurs, et qu'il souscrivait à la suggestion d'avoir une seule présentation de l'appui des composantes du PAM à la

SMDD lors de la prochaine réunion. M. Yannis Vournas, en tant que Président sortant de la Commission, a déclaré qu'il prenait l'entière responsabilité de l'ordre du jour de la présente réunion, approuvé par le Comité directeur à Athènes, et qu'effectivement il y avait eu une mauvaise appréciation du partage du temps entre présentations et débats. Ce serait là un enseignement pour les prochaines réunions.

Session 3: Appui du PAM à la SMDD

43. Le Coordonnateur du PAM a rappelé que le CAR/PB avait été chargé du suivi de la mise en œuvre de la SMDD sous la direction du Secrétariat avec le concours des autres composantes du PAM. L'exercice reposerait sur les 34 indicateurs prioritaires déjà sélectionnés et des indicateurs complémentaires qui seraient explorés et testés, et le programme de travail de la CMDD comprendrait les thèmes de l'eau et de l'énergie/climat en 2006, et ceux du tourisme et du développement rural en 2007, avec la constitution de groupes de travail ad hoc. Le PAM et le CAR/PB entreprendraient aussi des missions d'assistance aux pays pour le suivi au plan national. Toutes ces questions, après l'exposé du Plan Bleu, seraient mises en débat pour que la réunion formule des propositions et recommandations.

Suivi: indicateurs et activités thématiques (eau, énergie, tourisme et développement rural) (CAR/PB)

44. M. Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu, a expliqué que le PB devait, comme toutes les autres composantes du PAM, remplir les tâches que lui assignait tous les deux ans la réunion des Parties. À Portoroz, en novembre 2005, les Parties avaient notamment demandé au Centre de produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD, de renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et d'autres institutions, et d'axer les activités thématiques sur les domaines où le PAM pouvait apporter une valeur ajoutée.

45. Pour les indicateurs, le PB avait établi un document de fiches méthodologiques sur chacun des indicateurs, qui était à la disposition des participants. Vu la nécessité d'un engagement concret des pays dans ce domaine, le Secrétariat leur avait envoyé une lettre demandant de désigner une personne qualifiée pour le travail sur les indicateurs. La stratégie prévoyait aussi que des indicateurs complémentaires pourraient être proposés, et les activités sur les thèmes de l'eau et de l'énergie devraient permettre de réaliser des progrès sur les indicateurs qui s'y rapportaient.

46. Deux activités thématiques étaient déjà engagées, « eau » et « énergie/climat ». Sur cette dernière, les deux grands enjeux soulignés dans la SMDD étaient l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Déjà des réunions d'experts avaient eu lieu en vue de lancer prochainement les activités et la Commission avait à sa disposition un document sur les résultats des discussions. L'association à ces activités des principaux partenaires régionaux - OME, MEDENER, programme italien MEDREP, UMET, CAR/PP de Barcelone et FEMISE - était pratiquement acquise. Le PB souhaitait aussi associer tous les pays en commençant par l'envoi d'un questionnaire et mener des travaux plus approfondis avec quelques pays volontaires. L'ensemble de ces activités aboutirait en 2007 à la tenue, sous l'égide de la CMDD, d'un atelier régional.

47. Sur le thème de l'eau, les grands enjeux étaient la gestion de la demande et l'Objectif du Millénaire « Éradication de l'extrême pauvreté et de la faim ». En 1997 et 2002, deux ateliers de la CMDD sur ce thème avaient montré son importance cruciale pour la Méditerranée. Les partenaires étaient le Global Water Partnership,

l'IME, MedWet, le CIHEAM et le CEDARE. Au niveau national, il fallait inviter des pays à faire des rapports sur la situation et la gestion de la ressource. Au niveau régional, un appel à communications avait été fait pour l'atelier prévu en mars 2007.

48. M. Benoit a donné des indications sur la préparation et les perspectives des deux questions thématiques ultérieures, « développement rural » et « tourisme ». Et il a noté que le PB avait reçu des Parties la requête d'entreprendre des missions d'appui dans les pays. Enfin, il souhaitait que le débat qui allait suivre puisse répondre à quatre questions clés: i) le travail sur les indicateurs; ii) le contenu des missions d'appui aux pays; iii) comment optimiser les expertises nationales; iv) le processus d'appropriation des résultats par les pays et les acteurs.

Débat

49. Après un bref préambule du Coordonnateur appuyant la proposition du PB de centrer les interventions sur quelques questions clés, les participants ont félicité le Directeur du Plan Bleu pour sa présentation et le Centre pour le travail considérable réalisé lors de l'élaboration et de la finalisation de la SMDD, puis sur les indicateurs et la mise en route des deux activités thématiques pour 2005-2006. Une majorité d'entre eux ont estimé que le PB devait jouer un rôle davantage « facilitateur » et moins « acteur » afin que soient créées, sur les thèmes retenus, des alliances stratégiques avec les organisations, réseaux d'experts, initiatives et projets déjà existants, qui disposaient de ressources, d'un acquis et d'une expérience considérables, le PB continuant son travail sur les indicateurs. Plusieurs autres propositions ont été avancées: 1) donner un contenu aux missions d'appui du Plan Bleu dans les pays; 2) se concentrer exclusivement dans un premier temps sur les 34 indicateurs prioritaires annexés à la SMDD sans chercher à étoffer leur liste; 3) que chaque Centre spécifie les financements extérieurs reçus pour ses diverses tâches, afin que le travail réalisé le soit dans une entière transparence; 4) le PB était légitimement ambitieux, mais sur les indicateurs sans doute l'était-il trop car cela pouvait se révéler contre-productif et il devrait tirer parti des travaux systématiques, multiples et approfondis réalisés dans d'autres instances en les adaptant au contexte méditerranéen; 5) se limiter au programme de travail très détaillé déjà convenu par la Commission et par les PC en 2005 pour 2005-2006, sans chercher à le contourner, à le modifier ou à anticiper d'autres thèmes; 6) consentir de plus gros efforts pour développer l'expertise dans les pays méditerranéens, souvent déficiente dans certains domaines comme le changement climatique ou l'économie environnementale; 7) activer le rôle des membres des groupes de travail; 8) travailler sur les indicateurs avec l'AEE qui a une grande expertise dans ce domaine et a développé depuis plusieurs années une coopération fructueuse avec le PAM sur l'élaboration d'un rapport périodique sur la Méditerranée et la collecte des données; 9) tirer parti de la contribution précieuse que peuvent apporter les universités et l'intérêt des études pilotes sur des thèmes spécifiques.

50. M. Luc Dassonville, Directeur adjoint du PB, a tiré un enseignement commun de la plupart des interventions : la nécessité de ne pas se disperser et de valoriser ce qui existait déjà, d'intervenir en termes de valeur ajoutée. Sur les indicateurs, il était explicitement recommandé de se limiter aux 34 prioritaires, mais à ce sujet il fallait préciser que lorsque le PB parlait d' « indicateurs complémentaire », il s'agissait de ceux qui seraient élaborés au fur et à mesure des activités thématiques, sans oublier la forte demande d'indicateurs côtiers par opposition aux indicateurs valables pour l'ensemble des territoires nationaux.

51. M. Guillaume Benoit a jugé le débat très utile. En insistant sur le rôle de « facilitateur » du PB, les membres de la Commission avaient bien cadré son travail. La CMDD, en dix ans d'existence, était parvenue à mobiliser, sur la plupart des thèmes étudiés, les experts et les organisations les plus qualifiés de la région. Il faudrait capitaliser sur cet acquis et poursuivre dans cette voie.

Session 4: Questions transversales

Information et communication

Promotion du Rapport sur l'environnement et le développement (CAR/PB)

52. M. Guillaume Benoit a retracé brièvement les diverses actions de promotion du *Rapport Environnement - Développement* menées depuis sa publication. Le *Rapport* avait suscité un vif intérêt parmi les milieux économiques, avec des demandes de présentation, ce qui était un signe encourageant de la part d'alliés potentiels du développement durable. La traduction arabe allait être accélérée et un résumé d'une trentaine de pages serait publié dans de nombreuses autres langues de la Méditerranée. Des « quatre-pages » étaient préparés sur les grands thèmes du *Rapport*. Des articles étaient prévus dans des revues de prospective de renom comme *Futuribles*.

« Vision » d'une stratégie d'information et de communication pour la SMDD (INFO/RAC)

53. M. Sergio Illuminato, Directeur général de l'INFO/RAC, a présenté l'exercice de promotion de la SMDD qu'entreprendait le Centre dans le cadre d'une stratégie d'information et de communication (IC) axée sur une explication du document, sa diffusion élargie et la sensibilisation des responsables politiques et du grand public à sa mise en œuvre effective, et cela à travers un processus participatif impliquant les principaux acteurs. Cette stratégie, basée sur une « Vision IC pour la SMDD », serait soumise à la Quinzième réunion de 2007 pour examen et approbation. Elle aurait une importante composante médias, avec la diffusion d'émissions et reportages sur les thèmes prioritaires et des « success stories » de DD en Méditerranée, l'appui des plus récents outils Internet comme un forum et un magazine en ligne (Campus Ecomedia), l'organisation de colloques et l'instauration d'une Journée ou d'une Semaine SMDD dans la région. Tous les pays étaient invités à prendre une part active au processus.

Éducation en vue du développement durable dans la région méditerranéenne (MIO-ECSDE)

54. M. Michael Scoullou, Président du MIO-ESCDE, a indiqué que sa présentation n'était pas uniquement liée au PAM et à la SMDD mais concernait l'éducation dans son acception la plus large, dans chaque pays, en vue de la réorienter vers le développement durable avec tous les enjeux que celui-ci impliquait. Au départ, le concept avait pris forme en 1977 à Tbilisi comme « éducation à l'environnement », mais après Rio en 1992, et surtout Thessaloniki en 1997, il avait évolué en éducation en vue du développement durable (EED) intégrant l'environnement, la société, l'économie et la gouvernance, avec trois différents domaines d'intervention : institutions, culture, sciences et technologies. Le lancement en 2002 de la « Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) » avait donné lieu à des manifestations régionales, dont une conférence tenue à Athènes en novembre 2005, conclue par une Résolution prévoyant une stratégie méditerranéenne pour l'EDD, qui serait

soumise à la réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Le Gouvernement hellénique avait été chargé de faciliter la mise en place d'un groupe d'étude restreint pour l'élaboration de cette stratégie.

Associer le monde de l'entreprise - Résultats du bilan des connaissances sur la production durable et les technologies plus propres (CAR/PP)

55. Mme Virginia Alzina, Directrice du CAR/PP, après avoir rappelé le mandat confié par les PC au Centre de Barcelone et ses principales activités centrées sur les modes de production durables, a indiqué que le Centre avait engagé une concertation avec l'ASCAME qui avait permis de définir cinq grands besoins: 1) associer l'entreprise à l'élaboration des normes et politiques concernant la pollution de l'environnement ; 2) transférer les technologies propres et bonnes pratiques dans les pays méditerranéens, en privilégiant les PME; 3) former et sensibiliser l'entreprise à la prévention de la pollution ; 4) promouvoir et appuyer des projets, en particulier dans le secteur du tourisme; 5) instaurer un cadre commun de politiques et de projets pour appuyer spécifiquement les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Mme Alzina a souligné que la contribution du CAR/PP à la mise en œuvre de la SMDD allait au-delà du secteur industriel pour aborder le développement rural, l'eau, l'agriculture, et le Centre travaillait actuellement avec le PB sur le thème Énergie et changement climatique.

Débat

56. L'attention du CAR/PP a été attirée sur l'action en faveur de la production propre que menait au niveau mondial la DTIE/PNUE de Paris, et sur l'intérêt, dans le cadre de la promotion du DD, d'introduire la norme ISO 26 000 sur la responsabilité des entreprises. S'agissant de la stratégie IC en vue du DD, un participant a plaidé pour une plus grande cohérence et intégration de tous les projets menés dans ce domaine à tous les niveaux, car il ne servait à rien de multiplier les projets spécifiques. Un autre participant a déclaré que depuis des années il voyait de grandes stratégies, des chiffres et indicateurs éloquentes brassés au sein des réunions du PAM sans aucun résultat tangible pour le quotidien des citoyens, mais qu'il était un peu réconforté par les trois dernières présentations qui s'inscrivaient enfin dans le mandat de la CMDD en abordant trois sujets qui mettaient l'être humain au cœur du DD dans l'esprit de Rio. Le même orateur a joint sa voix à celle d'un intervenant précédent pour que les Méditerranéens, dans les instances internationales, se comportent en champions de leur région qui n'était pas officiellement reconnue comme telle dans le système des Nations Unies, ajoutant qu'il devrait y avoir une approche commune de la présentation des travaux du PAM par les pays méditerranéens prenant part à des réunions extérieures. Deux autres représentants ont estimé que l'INFO/CAR aurait un rôle à jouer dans ce sens pour que la Méditerranée soit davantage prise en compte au niveau international.

Session 5: SMDD et autres initiatives et processus régionaux

Évaluation d'impact de durabilité relative à la zone euro-méditerranéenne de libre-échange

57. M. G. Benoit, agissant en tant que modérateur durant cette session, a déclaré que la question de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange était jugée d'une grande importance par la CMDD depuis sa création, car elle avait aussitôt suscité des préoccupations quant aux effets d'une libéralisation complète des échanges à l'horizon 2010 sans qu'une étude ait été menée à ce sujet. Cette étude sur le SIA-EMFTA avait finalement été lancée par la Commission européenne et deux de ses

trois phases avaient été menées à bien sous la direction de l'Université de Manchester.

58. M. Clive George, Université de Manchester, a indiqué qu'au cours de la 3^e phase de la SIA-EMFTA qui allait comporter des études de cas, des contributions de pays ou d'organisations seraient les bienvenues et qu'on pouvait le contacter à ce sujet. Dans sa présentation, il a d'abord situé l'étude dans son contexte historique et retracé ses deux premières phases, les évolutions, les négociations en cours, les scénarios envisagés, avant d'aborder les résultats de la phase 2, à savoir les indications recueillies sur les impacts potentiels de la zone de libre-échange projetée si n'étaient pas prises des mesures d'atténuation ou des mesures d'accompagnement. M. George a détaillé les impacts analysés dans le résumé exécutif figurant à l'annexe VII du document de travail de la réunion (UNEP(DEPI)/MED WG. 293/3). À cette fin, il a projeté plusieurs tableaux des impacts par pays, par degré d'importance, à court, moyen et long terme,

59. Les impacts au sein de l'UE apparaissaient, au plan économique, globalement positifs mais limités et susceptibles d'être plus importants à plus long terme dans le domaine de la libéralisation des services et des produits industriels. Au plan social, des impacts négatifs importants se feraient sentir dans l'UE en raison de la libéralisation agricole, essentiellement dans les zones rurales de l'Europe du Sud. Au sein des pays méditerranéens partenaires, les impacts économiques s'annonçaient dans l'ensemble positifs en termes de bien-être du consommateur, dus pour une bonne part aux produits industriels, et, pour l'agriculture et les services, le gain supplémentaire de bien être serait de 0,5% pour chacun de ces secteurs. Des gains plus importants seraient possibles à plus long terme mais dépendraient des réformes intérieures et des décisions en matière d'investissements. Au plan social, certains impacts seraient positifs, d'autres franchement négatifs, notamment une forte augmentation du chômage ayant pour corollaire une baisse des salaires, une diminution des dépenses publiques affectées à l'éducation, la santé et l'aide sociale, une fragilisation du statut et du niveau de vie des femmes. Au plan environnemental, des impacts importants affecteraient les ressources hydriques, la fertilité des sols et la biodiversité, avec une intensification des pressions dans les villes et une production accrue de déchets. Traduits en objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ces impacts aggraveraient la pauvreté, affecteraient la santé et l'éducation. Bon nombre des ces impacts se produiraient à court et moyen terme, et pourraient persister dans le long terme faute de mesures efficaces prises à temps. Enfin, M. George a évoqué les liens entre les résultats de l'étude SIA et les propositions et recommandations de la SMDD et préconisé que la CMDD s'implique davantage dans le processus EuroMed.

Débat

60. M. Michael Scoullou (MOI-ECSDE) a exposé la position des ONG du comité de suivi après avoir rappelé que celles-ci, dès la première phase de l'étude, avaient souligné que les questions environnementales et sociales n'étaient pas couvertes par les accords d'association EuroMed et que le renforcement des capacités n'avait pas été envisagé pour les pays partenaires. À l'issue de la phase 2, la présentation de M. George confirmait qu'il y avait peu de bienfaits économiques à attendre - ceux-ci étant du reste soumis à des préalables incertains - mais des impacts lourds comme les troubles sociaux et la dégradation de l'environnement. On savait du reste, à la suite de l'accord de libre-échange nord-américain, ce que les populations les plus pauvres pouvaient espérer, notamment pour les flux migratoires. Il était important de savoir comment les recommandations de la phase 3 seraient prises en compte dans les négociations commerciales, comment les politiques nationales

seraient restructurées et quelle assistance de l'UE permettrait de maximiser les gains et de réduire au minimum les coûts, et comment la libéralisation serait conciliée avec les objectifs du Millénaire, des PAN et de la SMDD. Tant qu'une évaluation et prise en compte sérieuse des conclusions finales de l'Étude SIA n'auraient pas lieu, il fallait geler la négociation des accords présents et futurs sur l'agriculture et les échanges, faute de quoi on commettrait une grave erreur qui serait ensuite difficile à réparer. La date butoir de 2010 devait également être revue. Pour la CMDD, la seule possibilité pour l'heure était de suivre le processus sur la base de toutes les sources disponibles pour en tirer des conclusions à transmettre ensuite à la réunion des Parties contractantes.

61. Pour M. G. Strongylis (CE), la question à l'examen était délicate, et il fallait se féliciter d'avoir cette étude pour que le processus engagé aboutisse au mieux avec toutes les corrections nécessaires. Personnellement, il se sentait dans une position difficile car il partageait avec les autres membres de la CMDD la vision et le langage du DD, et le domaine étudié ne rentrait pas dans ses compétences, mais il était intimement convaincu que les bienfaits de la libéralisation des échanges l'emporteraient à terme sur les impacts négatifs car il ne fallait pas dissocier ce processus du processus plus large du Partenariat EuroMed qui l'épaulait et qui générait des bienfaits plus généraux en termes de paix, de sécurité, de meilleure gouvernance, sans qu'on puisse les ramener à de simples pourcentages du PIB. De toute façon, la SIA n'était pas achevée, le suivi se poursuivait, et l'on pouvait faire confiance au souci de la Commission européenne d'en intégrer les résultats dans ses négociations avec les partenaires. En attendant, il serait opportun que la position des ONG qui venait d'être exposée par M. Scoullou fasse l'objet d'une lettre ou autre document qui serait transmis à toutes les DG concernées à Bruxelles.

62. N. Hicham Abou Jaoude (UMCE) a centré son intervention sur l'aspect économique du processus de Barcelone et de l'étude SIA., pour faire part du point de vue des entreprises que son organisation représentait. Les entreprises appuyaient fortement le processus de Barcelone et la libéralisation des échanges à l'horizon 2010, car c'était une occasion historique de relancer dans le Bassin méditerranéen une prospérité dont avaient témoigné les civilisations successives et brillantes qui avaient occupé ses rives. Certes, après dix ans d'existence, le processus EuroMed n'avait pas produit tous les résultats escomptés en matière de croissance économique et de création d'emplois dans les pays de la rive Sud. L'UE devait envisager les moyens de renforcer l'efficacité de sa politique euro-méditerranéenne, mais les pays partenaires devaient accélérer les réformes juridiques, politiques et économiques fondées sur l'initiative privée, l'économie de marché, le capital-risque et les réformes structurelles qui permettraient une meilleure libéralisation et intégration Sud-Sud, préalable à des investissements étrangers directs dans les pays du Sud et à l'intégration Nord-Sud.

63. Mme Noura Laroussi (Tunisie) a déclaré que son pays venait de fêter le dixième anniversaire de son programme de mise à niveau après avoir signé en 1995 le premier accord d'association et de partenariat avec l'UE qui prévoyait un démantèlement tarifaire sur douze ans pour les produits industriels. Les résultats se résumaient en quelques chiffres spectaculaires d'augmentation des exportations, des investissements étrangers directs, en termes de retour sur investissements approuvés dans le cadre de la mise à niveau supérieur à 72%, un décuplement des investissements immatériels. La réussite de la libéralisation des échanges dans le cadre EuroMed était le résultat des efforts déployés par les autorités tunisiennes en concertation avec les acteurs économiques. La prochaine étape miserait avant tout sur une amélioration de l'indicateur du développement humain (espérance vie, PIB par habitants, niveau d'instruction) reposant sur le développement du secteur

touristique, la modernisation du secteur agricole et le développement du secteur pétrolier, avec la libéralisation des services et de l'agriculture. Mais ce serait une étape critique pour la préservation des ressources naturelles et des espaces ruraux. L'étude SIA devait être soigneusement suivie à chaque réunion de la CMDD afin d'éviter tout dérapage et d'intégrer les résultats dans les négociations.

64. En ouverture du débat, M. Benoit a invité les participants à intervenir dans le sens de recommandations que pourrait formuler la CMDD sur cette question fondamentale pour l'avenir de la région. Deux participants ont soulevé la question des autres accords de libre-échange et commerciaux conclus entre des pays méditerranéens et d'autres partenaires comme les États-Unis ou des pays asiatiques, ce qui compliquait les problèmes car cela surajoutait une autre dynamique sans qu'on puisse dire encore dans quel sens. Le rôle que la CMDD pouvait jouer n'a pas paru clair pour plusieurs intervenants : ses membres n'étaient pas des spécialistes de ces questions et ne pouvaient que livrer des « sentiments ». Il était possible d'organiser une réunion sur cette seule question, ou encore d'adresser un document reprenant les vues des Parties et des ONG à l'intention du Parlement européen. Le point de vue des ONG a été jugé par un participant « choquant » parce que trop radical et nuisant à l'image de l'UE parmi les pays du Sud. D'autres intervenants ont estimé qu'il fallait relativiser: les institutions financières internationales prévoyaient pour certains pays de la rive Sud une croissance de 4 à 7% sur les huit ans à venir et, dans ces conditions, les gains escomptés du partenariat en % du PIB semblaient bien minces. Un trait caractéristique de la Méditerranée était que le court terme comptait beaucoup, or l'étude prévoyait une aggravation du chômage, de l'urbanisation, etc., qui pouvaient faire craindre le pire. Ces études arrivaient en général trop tard et exprimaient la peur devant des lendemains incertains. Un bon partenariat impliquait deux partenaires forts : par exemple l'Espagne et le Portugal avaient parfaitement réussi leur intégration dans l'Europe grâce à leur préparation pendant des années au moyen des fonds structurels, et rien de tel n'apparaissait dans le cas de la zone euro-méditerranéenne. Enfin, il a été relevé que certaines questions étaient absentes de l'étude comme l'eau, le changement climatique, avec leurs répercussions.

65. En réponse à certains intervenants, M. George a déclaré que l'étude ne prévoyait pas des coûts sociaux-économiques aussi élevés qu'on l'avait noté, et que les mesures d'atténuation n'étaient pas forcément onéreuses. Le cas de la Tunisie pouvait être cité comme modèle, mais il était juste d'ajouter que ses succès n'étaient pas dus uniquement à l'accord d'association mais à une stratégie nationale de développement, antérieure à l'accord, et qui misait déjà sur une telle libéralisation avec de bonnes mesures d'accompagnement et une composante durabilité et environnement forte.

Relation entre la SMDD et l'initiative du Partenariat euro-méditerranéen "Horizon 2020"

66. G. Strongylis a présenté l'initiative « Horizon 2020 », lancée lors du sommet euro-méditerranéen de Barcelone de novembre 2005 dans le cadre d'un programme d'action de cinq ans du Partenariat. Par cette initiative, les partenaires s'engageaient à approuver un calendrier réaliste de dépollution de la mer Méditerranée d'ici à 2020, tout en fournissant des ressources financières appropriées et un appui technique pour son application. En décembre 2005, une réunion technique avait été organisée pour son lancement et un projet de feuille de route établi. L'idée était d'associer les mécanismes régionaux déjà existants, comme le MED POL/PAM, le PAS/PAN, le Projet de Partenariat stratégique FEM. L'initiative comporterait une forte composante renforcement des capacités, et une composante recherche. La coopération PAM-CE

avait du reste déjà démarré dans le cadre d'un programme de travail conjoint. L'adhésion à cette initiative des chefs d'État et de gouvernement des pays du PEM lui conférait un poids politique élevé.

67. M. F.S. Civili, Coordonnateur du MED POL, a fait le point sur le processus de réduction de la pollution établi en Méditerranée sur la base du PAS à travers un processus participatif d'élaboration des PAN associant gouvernements, autorités locales et industrie. Il y avait désormais une assise solide pour que ce processus aborde sa phase d'application concrète. Le MED POL, quand il avait eu connaissance de l'Initiative « Horizon 2020 », avait d'abord été surpris, puisqu'il représentait en Méditerranée un mécanisme en place depuis une vingtaine d'années et à même d'exécuter directement l'exercice. Toutefois, compte tenu de la similitude des objectifs de l'Initiative et du PAS MED, de la méthodologie utilisée et des délais retenus, il apparaissait qu'une synergie fructueuse pouvait s'instaurer entre le PAM et le PEM, sur la base notamment des documents préparatoires des PAN comme les BDN et les BBN, établis par les pays eux-mêmes.

Débat

68. Pour deux participants, le dialogue entre le représentant de la CE et le Coordonnateur du MED POL faisait ressortir que le processus EuroMed allait assimiler le programme de réduction de la pollution établi par le MED POL/PAS pour le réintroduire dans des accords bilatéraux du Partenariat avec les pays, avec un financement plus substantiel. On ne pouvait que s'en réjouir pour la Méditerranée mais s'interroger sur la situation à l'intérieur de chaque pays, où il y aurait fatalement, au mieux chevauchement et au pire concurrence, entre un programme MED POL mené depuis deux décennies et des actions nouvelles lancées par le PEM sous la responsabilité de ministères différents. En outre, « Horizon 2020 » était une initiative environnementale classique et l'on y cherchait en vain la dimension développement durable préconisée par la SMDD. Pour d'autres représentants, au contraire, l'Initiative avait des aspects très positifs : un aspect politique d'abord, car on sortait du seul ministère de l'environnement pour impliquer d'autres ministères, et un aspect financier avec la perspective d'investissements lourds. Bien loin d'en être diminué, le MED POL/PAM pouvait en être conforté et gagner en visibilité puisque l'on faisait clairement référence à son expérience, à son acquis diagnostique et à sa compétence dans le domaine de la surveillance de la pollution. La réunion ministérielle euro-méditerranéenne du Caire de novembre 2006 aurait l'occasion de confirmer la nécessité de synergie entre « Horizon 2020 » et tous les projets, actions et initiatives existant en Méditerranée, à commencer par le PAS/MED POL.

Session 6 : Autres questions

69. Le Coordonnateur a indiqué que la présentation qui allait suivre par le GPA/PNUE offrait l'opportunité d'avoir des informations sur la Seconde réunion intergouvernementale consacrée au bilan du Programme d'action mondial (GPA) prévue à Pékin en octobre 2006 et à laquelle étaient conviés les Programmes pour les mers régionales du PNUE comme le PAM.

70. Mme Annie Muchai, Associate Liaison Officer au GPA/PNUE, a rappelé que le Programme d'action mondial (Global Programme of Action/GPA) pour la protection du milieu marin contre les activités basées à terre, avait été adopté à Washington en 1995 par 108 Gouvernements et la CE pour répondre au fait que 80% de l'ensemble de la pollution marine provenait d'activités d'origine terrestre. La mise en œuvre du GPA incombait aux gouvernements, avec l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, et une soixantaine de pays en avaient déjà établi un. En

Méditerranée, le lancement du PAS MED avait été inspiré en grande part par une disposition du GPA concernant l'établissement de programmes d'action régionaux. Mme Muchai a annoncé que la deuxième conférence intergouvernementale chargée d'examiner le programme GPA se tiendrait du 16 au 20 octobre à Pékin (République populaire de Chine).

71. Un participant a alors jugé que l'heure était venue, au moment où la réunion touchait à sa fin, de s'interroger sur son contenu et la forme qu'elle avait revêtue. Diverses observations ont été formulées. Incontestablement, on venait d'entrer dans une phase difficile avec la mise en œuvre de la SMDD. Le développement durable était un processus très complexe, et l'on devait réfléchir à ce qu'on devrait faire aux prochaines réunions de la CMDD, en laissant sa chance au débat, autrement dit en focalisant sur quelques questions spécifiques, notamment les questions transversales, sans trop charger l'ordre du jour comme on venait de le faire. Un participant a jugé qu'il aurait été plus efficace d'initier les groupes de travail comme indiqués dans le programme de travail approuvé à Portoroz et a enjoint le Secrétariat d'agir en ce sens. La CMDD avait d'abord connu, après sa création, une phase de réflexion, puis une phase d'élaboration de la SMDD, et l'on était en la phase de mise en œuvre qui était un enjeu considérable. Il y avait bien le programme de travail de la CMDD, approuvé à Portoroz, mais on n'était pas encore dans l'après-Portoroz. Les CAR avaient présenté leurs activités en les « teintant de développement durable », mais c'était l'objet d'une réunion des PFP et non de la CMDD. On avait envisagé en 2004 d'intégrer à la CMDD une « plateforme interorganisations », une idée intéressante que l'on avait apparemment abandonnée. Les réunions étaient autrefois balisées pour que les participants suivent – ou refusent – des pistes de réflexion, mais ils savaient en y entrant où l'on voulait les emmener. Il y avait des conclusions de la présente réunion, mais sans contenu bien nouveau, et qui n'étaient pas des recommandations puisque la réunion n'avait pratiquement rien décidé. Le présent débat était sans doute le moment le plus important de la réunion, car l'on s'interrogeait dans les couloirs sur l'utilité ou non de cette Commission, et l'on ressentait une certaine lassitude qui résultait de trop de réunions sans résultats concrets. Les représentants des pays eux-mêmes venaient à ces réunions sans avoir rien à dire. En dépit de ces critiques, il fallait sortir de l'ornière et envisager comment on pouvait lier ensemble les importantes initiatives régionales : Convention de Barcelone, PAN, Partenariat FEM, PEM, etc., pour obtenir, par une libre réflexion, les meilleures synergies possibles.

72. Il a été rappelé que la CMDD s'était, dès ses premières réunions, interrogée avec perplexité, sur son identité, son rôle et sa vocation, que l'on avait créé des task forces ou autres équipes d'évaluation pour trouver des solutions, mais sans jamais parvenir à un consensus. Le phénomène se reproduisait année après année. Et il ne fallait pas oublier l'aspect culturel, qui avait été occulté cette fois. Un problème était que la plupart des représentants de pays et même d'ONG étaient des environnementalistes, et qu'ils avaient du mal à saisir la complexité et l'ouverture aux diverses problématiques qu'impliquait le développement durable. Or, deux grands groupes étaient absents de la Commission, les autorités locales et les acteurs socio-économiques, sans doute faute de comprendre ce qu'on voulait d'eux. On n'avancé pas parce qu'on n'avait pas les maires, les conseillers municipaux, les chefs d'entreprise, les acteurs sociaux qui étaient confrontés aux problèmes sur le terrain et pouvaient dire pourquoi telle ou telle politique ne marchait pas, telle ou telle proposition était irréaliste. Un participant a proposé de porter à une fois tous les deux ans, au lieu d'une fois par an, la fréquence utile des réunions. Cette idée a été vivement récusée par de nombreux autres participants. Enfin, le Secrétariat a été invité, à l'occasion de la réunion extraordinaire des points focaux de novembre 2006 qui allait revoir le rôle de toutes les composantes du PAM, à mettre sur la table un

réexamen complet et approfondi du mandat, de la composition et du fonctionnement de la Commission. Après tout, il était peut-être anormal que ceux qui avaient conçu et élaboré la SMDD soient aussi ceux qui étaient chargés de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre.

Session 7: Adoption des conclusions et clôture de la réunion

73. Le Coordonnateur a déclaré que le débat imprévu qui venait d'avoir lieu avait très utile car il permettait enfin de poser franchement les problèmes et ne pas les cantonner dans les « conversations de couloir ». Presque tous les intervenants avaient émis des critiques, et ils l'avaient fait en général dans un esprit constructif, pour que l'on aille de l'avant. Le débat abordait à présent des questions qui étaient considérées de façon plus réaliste. Comme l'avaient rappelé le Président du Comité directeur et d'autres intervenants, l'Évaluation externe du PAM, présentée en septembre 2005 à la réunion des points focaux, avait déjà explicitement recommandé : « la CMDD doit clarifier son rôle » et « la CMDD doit instaurer des critères pour la désignation de ses membres ». L'on devait saisir l'occasion de la réunion extraordinaire des PFP de novembre 2006 pour bien réfléchir sur la CMDD, en espérant que cette fois les pays allaient trancher dans le vif afin qu'on n'en reste pas éternellement au statu quo avec des constats pessimistes et des désillusions à chaque réunion. Certains représentants avaient indiqué avec raison que la réunion était venue trop tôt, six mois seulement après l'adoption de la SMDD. Mais l'engagement était pris et la réunion annuelle devait avoir lieu. En conclusion, le point avait été soulevé et l'on pouvait s'attendre à ce que la CMDD soit refondée sur des bases plus solides.

74. Le Président ayant demandé quel sort il fallait, dans ces conditions, réserver au projet de conclusions établi par le Secrétariat sur la base des délibérations de la réunion, le Coordonnateur a estimé que seule la Commission pouvait se prononcer à ce sujet.

75. Après un échange de vues prolongé, les membres de la Commission ont décidé que le document serait considéré comme un résumé des conclusions, établi par le Secrétariat, et serait proposé pour examen et modifications éventuelles aux membres de la Commission, sous réserve, le cas échéant, que ces derniers puissent envoyer d'autres commentaires sous forme électronique dans un délai de deux semaines. Le résumé de conclusions, tel que finalisé par le Secrétariat sur la base des commentaires reçus des participants, est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

76. En réponse à des participants, le Président et le Secrétariat ont confirmé que, selon un usage désormais consacré, un rapport détaillé de la réunion serait aussi adressé ultérieurement au Président et au Rapporteur du Comité directeur pour leurs observations éventuelles, lesquelles seraient intégrées dans le texte. Le rapport remanié serait alors envoyé aux membres de la Commission et aux partenaires.

77. Le Coordonnateur a annoncé le départ de M. Guillaume Benoit, que le Gouvernement français venait d'affecter à un nouveau poste au Maroc. Au nom du Secrétariat, il a remercié M. Benoit pour les services rendus au PAM depuis des années, notamment pour l'élaboration de la SMDD.

78. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 26 mai 2006 à 13 heures.

Annexe I
List of Participants
11th meeting of the MCSD, Nicosia, Cyprus, 24-26 May 2006

MCSD MEMBERS

BOSNIA & HERZEGOVINA

MR. TARIK KUPUSOVIC

Special Advisor to the Minister
 Ministry of Physical Planning and Environment
 Hydro Engineering Institute
 Box 405, S. Tomica ,1
 71000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina
 Tel/Fax: 387 33 207949
 Fax: 387 33 212 466
 Email: heis@heis.com.ba
 E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

CHAMBER OF COMMERCE OF HERZEGOVINA

MR. PERICA JURKOVIC

President of Chamber of Commerce of Herzegovina -
 Neretva Canton
 Kralja Zvonimira 6
 88 000 Mostar
 Bosnia and Herzegovina
 Tel/fax: +387 36 33 35 93
 E-mail : g_p.komora.hnz_k@tel.net.ba

COORDINAMENTO AGENDE 21 LOCALI

ITALIANE

MR. ERIUCCIO NORA

Director
 Segreteria Nazionale Coordinamento Agende 21
 Locali Italiane
 c/o Provincia di Modena, Viale Martiri della Libertà
 34, 41100 Modena, Italy
 Tel: 0039059 209434
 Fax: 0039059 209398
 E-mail:
 coordinamento.agenda21@provincia.modena.it

CROATIA

MS. MARIJANA A. MANCE

Head
 International Relations Department
 Ministry of Environmental Protection, Physical
 Planning and Construction
 Ul. Republike Austrije 14
 10000 Zagreb
 Croatia
 Tel: [385] 1 3782452
 Fax: [385] 1 3717149
 E-mail: marijana.mance@mzopu.hr

CYPRUS

MR. NICOS GEORGIADES

Director, Environment Service
 Ministry of Agriculture, Natural Resources
 and Environment
 17 Taghmatarhou Poulou, Ayios Andreas
 1411 Nicosia, Cyprus
 Tel: 357 22303883
 Fax: 357 22774945
 E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy

MR. CHARALAMBOS HAJIPAKKOS

Senior Environment Officer
 Environment Service
 Ministry of Agriculture, Natural Resources and
 Environment
 Nicosia, 1411, Cyprus
 Tel. 00-357-22 -303851, Fax 00 -357 -22 -774945
 Email chajipakkos@environment.moa.gov.cy

**(CEDARE)-CENTRE FOR ENVIRONMENT &
 DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION &
 EUROPE**

MR. KHALED ABU ZEID

Regional Water Programme Manager
 2 El Hegaz Street
 P.O.Box 1057 Heliopolis Bahary
 Cairo, Egypt
 Tel: (202) 451-3921 / 2 / 3 / 4 Extension: 661
 Fax: (202) 451-3918
 E-mail: kabuzeid@cedare.org

**ENDA MAGHREB- ENVIRONNEMENT
 DEVELOPPEMENT ET ACTION AU MAGHREB**

MR. MAGDI IBRAHIM

Coordinator, Enda Maghreb
 12 rue Jbel Moussa - Apt. 13 "Joli Coin"
 Agdal, Rabat
 Morocco
 Tel : 212 37 67 10 61/62/63
 Fax : 212 37 67 10 64
 E-mail: coord@enda.org.ma, magdi@enda.org.ma

EGYPT

MR. OMAR ALI ABOU EICH

Counsellor -Head of Environment and Sustainable
 Development Affairs
 Ministry of Foreign Affairs
 Corniche El Nile Street
 Maspero, Cairo, Egypt
 Tel: 20-2-5747847, Tel (mobile): 20-12-1021644
 Fax: 20-2-5747847
 E-mail: oeich@hotmail.com

GEN. OSAMA M. ABD ELSALAM

General Director
International Relations & Technical Cooperation
Department, Cabinet of Ministers
Tel: 20-2-5256452 ext.:7514, Fax: 20-2-5256457

MR. AHMED ABD EL HADY EL GOHARY

Liaison Officer to the Parliament
Ministry of State for Environmental Affairs
Tel : 20-1-01446699
Fax: 20-2- 5256454
agohary_@hotmail.com

MS. CHRISTINE ABDALLA ISKANDAR BOCTOR

MAP Coordinator for Egypt
Spécialiste de Relations Internationales et de
Conférences
Cel : 0020105774691
Tel.: 202 525 64 52 Internal: 7427
Fax : 202 525 64 54
Email: christineiskandar@yahoo.fr

Ministry of State for Environmental Affairs
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyraie Road
P.O. Box 11728 Maadi
Cairo, Egypt

EUROPEAN COMMISSION

MR. GEORGES STRONGYLIS

Coordinator of Mediterranean Files
EC-Environment D.G., DG ENV. E3
Avenue de Beaulieu, 9
B-1049 Brussels, Belgium
Tel: 322 2968745
Fax: 322 2994123
E-mail: George.strongylis@cec.eu.int

GREECE

MR. JOHN VOURNAS

Director General for the Environment
and Physical Planning,
Ministry for the Environment, Physical Planning and
Public Works
15 Amaliados Street, Athens
Greece
Tel: 302106457990
Fax: 302106410641, 2108647420
E-mail: jvournas@minenv.gr

ISRAEL

MS. GALIT COHEN

Head, Unit of Environmental Policy
Ministry of Environment
5, Kanifei Nesharim,
P.O.Box 34033 Jerusalem
95464 Israel
Tel: 972 2 6553862
Mob: 972 50 6233377
Fax: 972 2 6553853
E-mail: galitc@sviva.gov.il

LEGAMBIENTE- LEAGUE FOR THE ENVIRONMENT

MRS. ROMINA BIOCCHI

MRS. MICHELA PRESTA

International Department
Loc. Enaoli 58010 Rispecchia (Gr) ITALIA
Tel. +39 0564/48771 - Fax +39 0564/487740
mediterraneo3@festambiente.it
International Department
LEGAMBIENTE
Via Salaria 403
00199 Roma, Italy
Tel. +39 06 86268330
Fax. +39 06 86218474

ITALY

MR. PAOLO SOPRANO

Head of Division I
Department for Environmental Research and
Development
Ministry for the Environment and Territory
Via C. Colombo, 44
Tel: 3906 57228210
Fax: 3906 57228225
E-mail: soprano.paolo@minambiente.it

MS. MARIA DALLA COSTA

Head, International Relations Services
National Agency for Environmental Protection and
Development (APAT)
Via Curtatone 3, Rome, Italy
Tel: 39 06 50074201
Fax: 39 06 50074276
E-mail: dallacosta@apat.it

MS. ANGELICA CARNELOS

Expert
Tel: 39 06 57228183, Fax :39 06 57228178
E mail: carnelos.angelica@minambiente.it

MR. FRANCESCO PRESICCE

Expert
Tel: 39 0657228162
Fax :39 06 57228178
E-mail: presicce.francesco@minambiente.it

MS. FEDERICA SPROVIERI

Expert
Tel: 39 06 57228111
Fax :39 06 57228177
E mail : sprovieri.federica@minambiente.it

Department for Environmental Research and
Development
Ministry for the Environment and Territory
Via C. Colombo, 44
Rome, Italy

LEBANON**MS. SANA SAIRAWAN**

Chief of Planning and Programs Service
Ministry of Environment- Lebanon
Down town - Lazarieh Bldg -
P.O.Box 11-2727, Beirut, Lebanon
Tel: 961 1 976514 / 976555 ext: 450
Fax: 961 1 976530
Email: s.sairawan@moe.gov.lb

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**MR. ABDULFATAH BOARGOB**

Environmental Advisor, Head of delegation
Tel/Fax : 218 21 48370266
E-mail: aboargob@yahoo.com

MR. NURI EMHEMED ALMARGHANI

Tel: 218 21 48370266
Fax: 218 21 4872160
E-mail: nmarghani@yahoo.com

Environmental General Authority
Al Geran, P.O. Box 83618
Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya

MALTA**MS. MARGUERITE CAMILLERI**

Policy Coordinator Manager
Director General's Office
Malta Environment and Planning Authority (MEPA)
St. Francis Ravelin street
Marsa, Floriana CMR01 Malta
Tel: 356 2290 1529
Fax: 356 2290 2295
E-mail: marguerite.camilleri@mepa.org.mt

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**MR. MICHAEL SCOULLOS**

Chairman

MS. ANASTASIA RONIOTES

Programme Officer

12 Kyristou Street
105 56 Athens, Greece
Tel: 30210 3247267-3247490
Fax: 30210 3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MEDCITIES**MR. ALEXIOS MICHAELIDES**

Deputy Mayor of Larnaca
Municipality of Larnaca
P.O.Box 40059, 6300 Larnaca, Cyprus
Tel:35799640180, 35724639957
Fax:35724639956
E-mail:smands@cytanet.com.cy

MedCités- General Secretariat

Mancomunitat de Municipis de l'Area,
Metropolitana de Barcelona, C/ 62, Núm. 16/18
Sector A, Zona Franca, 08040 Barcelona, Spain
Tel: 34-93-2234165, Fax:34-93-2234849
E-mail: desurb@amb.es

MONACO**MR. PATRICK VAN KLAVEREN**

Délégué à l'Environnement International et
Méditerranéen
Représentant Permanent de la Principauté auprès du
PNUE, Ministère d'Etat, Place de Visitation, Monaco
Tel: 377 93 152122, Fax: 377 93 509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MOROCCO**MR. ABDEFETAH SAHIBI**

Chef de la Division de la Coopération Internationale
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et
de l'Environnement
4 place Abou Baker Esseddik.
Avenue Fal Ould Amir - Agdal
Rabat, Maroc
Tel: 212-37-772662
Fax: 212-37-772640
E-mail: sahibi@minenv.gov.ma

METAP- WORLD BANK/MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL TECHNICAL ASSISTANCE**MR. SHERIF ARIF**

METAP Coordinator / Regional Environment
and Safeguard Advisor
Water, Environment, Social and Rural Development
The World Bank
Middle East and North Africa Region
1818 H. Street; NW, room H8-133
Washington DC 20433
United States of America
Tel: 1202 4737315
Fax:1202 4771609
E-mail:sarif@worldbank.org

REC-REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTRE FOR CENTRAL AND EASTERN EUROPE**MS. MARTA SZIGETI BONIFERT**

Executive Director
2000 Szentendre, Hungary, Ady Endre ut 9-11
Tel: 36 26 504 000
Fax: 36 26 311 294
mbonifert@rec.org, info@rec.org

SERBIA AND MONTENEGRO**MS. JELENA KNEZEVIC**

Advisor
Ministry of Environmental Protection and
Physical Planning
81000 Podgorica, Serbia and Montenegro
Tel: 38167255604 or 381 81 482313,
Fax: 381 81 234131
E-mail: jelenak@mn.yu

SLOVENIA

MR. MITJA BRICELJ

Undersecretary
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska, SI-1000 Ljubljana
Slovenia
Tel: 386 1 4787384
Fax: 386 1 4787419
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

SYRIAN ARAB REPUBLIC

MS. MANAL AL SAKKA

Director of EIA Department
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773, Tolyani Street
Damascus, Syrian Arab Republic
Tel/Fax: [963] 11 461072
E-mail: msakka@postmaster.co.uk
E-mail: env-min@net.sy

MS. MOKHLESA AL-ZAEIM

NSSD- National Coordinator
Fund for Integrated Rural Development of Syria
'FIRDOS'
Tel: 963-11-6125026
Mobile: 963-94- 319563, Fax: 963-11-6125030
E-mail: mokhlesa@scs-net.org, nssd@firdos.org.sy

TUNISIA

MS. NOURA LAROSSI

Directrice Général de l'Agence Nationale de
Protection de l'Environnement (ANPE)
Ministère de l'Environnement et du Développement
Durable
Immeuble ICF Cité des Sciences
Tunis, Tunisie
Tel : 21671 767448
Fax: 21671 751268
E-mail: anpe.dg@anpe.nat.tn
Email: dg@anpe.nat.tn, dg.hpm@anpe.nat.tn

TURKEY

MR. IZAMETTIN EKER

Director for Regional & Bilateral Relations
Department of Foreign Relations
and European Union
Ministry of Environment and Forestry of Turkey
Address: Sogutozu Caddesi No.14/E Bastepe
Ankara, Turkey
Tel: 0090-312-207 54 03
Fax: 0090-312-207 54 54
Cell: +90-505-620 40 42
E-mail: izameker@yahoo.com

**UNION MÉDITERRANÉENNE DES
CONFÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES -UMCE
MR. HICHAM ABOU JAOUDE**

UMCE Representative
Association of Lebanese Industrialists
P.O.Box 11-1520, Riad el Solh
Beirut, Lebanon
Tel: 9611350280/1/2 +9613412267
Fax: 9611351167
E-mail: h.aboujaoude@umce-med.org
E-mail: hichamaj@hotmail.com

2, rue Hadmhrumet Nortre Dame 1002
Tunis Belvedere, Tunisia
Tel: 21671 280177
Fax: 21671 281495

ALTERNATE MCSD MEMBERS**AIFM-ASSOCIATION INTERNATIONALE FORETS
MEDITERRANEENNES****MR. MOHAMED LARBI CHAKROUN**

President
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille, France
Tel : 33 4 91 90 76 70
Fax : 33 4 91 90 71 62
E-mail: info@aifm.org

EAMS- EURO ARAB MANAGEMENT SCHOOL**MR. PIETRO SODDU**

Research Fellow on Tourism and Environment
EAMS - Euro Arab Management School
C/Carcel Baja nº 3
18001, Granada, Spain
Tel: +34 958 805050 (235)
Fax: +34 958 800152
E-mail: psoddu@eams.fundea.es

**HELMPEA- HELLENIC MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION ASSOCIATION****MR. CONSTANTINOS TRIANTAFILLOU**

Assistant to the Director General
5 Pergamou Street, Athens
Greece
0030 210 9326277
0030 210 9353847
E-mail: helmepajunior@helmepajunior.gr
helmepa@helmepa.gr

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE**MR. CHARLES GALDIES**

Programme Manager
International Ocean Institute - Headquarters
P.O. Box 3
Gzira GZR 01, Malta
Tel: +356 21 346 528
Fax: +356 21 346 502
E-mail: ioihq@ioihq.org.mt

**MEDMARAVIS-RESEARCH AND CONSERVATION
OF ISLAND & COASTAL ECOSYSTEMS IN THE
MEDITERRANEAN****MR. MICHEL JACOVIDES**

94 Anexartissias street
PO. Box 50005
3600 Limassol, Cyprus
Tel: 357 25823696
Fax: 357 25823697
E-mail: iakovidi@spidernet.com.cy

MEDMARAVIS

Iou Pijounié, route d'Esparron
BP 2, St. Maximin F-83470
France
[33] 494594069
[33] 494594738
medmaraxm@wanadoo.fr

STATION BIOLOGIQUE DE LA TOUR DU VALAT**MR. JEAN JALBERT**

Directeur Général
Le Sambuc, F- 13200 Arles,
France
Tel : +33 4 90 97 20 13
Fax : +33 4 90 97 20 19
jalbert@tourduvalat.org

UOA - UNIVERSITY OF THE AEGEAN**MR. IOANNIS SPILANIS**

Assistant Professor
Laboratory of Local and Islands' Development
Department of Environment - University of the Aegean
University Hill - GR 81100 Mytilini, Greece
tel: +3022510 36229
fax: +3022510 36290
gsppi@aegean.gr

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
AND OTHER OBSERVERS

**UNEP/GPA-UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME/GLOBAL PROGRAMME OF
ACTION**

MS. ANNIE MUCHAI

Associate Liaison Officer
Kortenaerkade 1
2518 EX, the Hague, the Netherlands
Tel: 31703 114479
Fax: 31703 456648
E-mail: a.muchai@unep.nl

**UNIDO-ICS/ UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION –
INTERNATIONAL CENTRE FOR SCIENCE AND
HIGH TECHNOLOGY**

MR. GENNARO LONGO

Director
Environment Area
Special Adviser
Technology Development
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99, 34012 Trieste, Italy
Tel.: +39-040-9228104
Fax: +39-040-9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY

MR. DAVIS STANNERS

Programme Manager
Strategic Knowledge and Innovation
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Copenhagen K
Denmark
Tel: 45.33367101
Fax: 45.3336.7128
E-mail: david.stanners@eea.europa.eu

LEAGUE OF ARAB STATES

MR. DJAMEL-EDDINE DJABALLAH

Counsellor
El-Tahrir Street
Cairo, Egypt
Tel: [20] 2 5750511
Fax: [20] 2 5740331

**SUSTAINABILITY IMPACT ASSESSMENT OF THE
EURO-MEDITERRANEAN FREE TRADE AREA
SIA/EMFTA**

MR. CLIVE GEORGE

Institute for Development Policy and Management
The University of Manchester
Oxford Road, Manchester
M13 9QH, UK
Tel.: (44) 161 275 0812/0811
Fax.: (44) 161 275 0423
E-mail: clive.george@man.ac.uk
mzdsszkg@manchester.ac.uk

**RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT
AND DEVELOPMENT**

MR. EMAD ADLY

General Coordinator
3A Misr Letmaameer Buildings
Zahraa Maadi Street, Maadi
P.O. Box 2, Magles Elshaab,
Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519- 202 5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net,

PALESTINIAN AUTHORITY

MR. SAID JALALA

Director General
Ministry of Environment
Gaza, Palestinian Territories
Tel: 00970599 255488
E-mail: Said_Jalala@hotmail.com

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
MR. FREDERIC HEBERT**

Director
Manoel Island,
GZR 03, Malta
Tel: 356-21-337296/7/8
Fax: 356-21-339951
E-mail: fhebert@rempec.org; rempec@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
MR. GUILLAUME BENOIT**

Director
E-mail: gbenoit@planbleu.org

MR. LUC DASSONVILLE

Deputy Director
E-mail: ldassonville@planbleu.org

MS. ELISABETH COUDERT

E-mail: coudert@planbleu.org

Plan Bleu, Centre d' Activité Régional
(PB/CAR)

15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne, France
Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)
MR. IVICA TRUMBIC**

Director
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia
Tel: 385 21 340470
Fax: 385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)****MR. ABDLERAHMEN GANNOUN**

Director
Boulevard Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex
Tunisia
Tel: 216 71 206 851 & 216 71 206 485
Fax: 216 71 206 490
E-mail: car-asp@rac-spa.org
E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER
PRODUCTION (CP/RAC)
MS. VIRGINIA ALZINA**

Director
E-mail: valzina@yahoo.com

MR. ENRIQUE DE VILLAMORE MARTÍN

Technical Officer
E-mail: evillamore@cema-sa.org

c/Paris 184, 3rd floor
08036, Barcelona, Spain
Tel:34934151112
Fax:34932370286
E-mail: cleanpro@cema-sa.org

INFO/RAC-MAP**REGIONAL ACTIVITY CENTRE ON INFORMATION
AND COMMUNICATION
MR SERGIO ILLUMINATO**

Director General
E-mail: director@inforac.org

MR. PAOLO GUGLIELMI

Programme Manager
E-mail: pguglielmi@inforac.org

MR ROMAN PRYJOMKO

Partnership, Governance,
System Design Coordinator
E-mail: rpryjomko@inforac.org

MS SIMONETTA LOMBARDO

Communication Officer
E-mail: slombardo@inforac.org

MS FEDERICA DE MICHELI

Media Communication Manager

MS PAOLA RICHARD

Press Officer, Communication Unit
Mobile : 39 346 3795736

MS TERESA BORELLI

Study and Research Coordinator

MS MARIA TVERITINA

Media Unit

MR STEWART CENCI

Media Unit

MR ANDREA MARCHESE

Design & Graphic Officer

MR CLAUDIO VALERIO**MR MAURIZIO FELICETTI**

Filming Unit

Via Cagliari, 40

00198 Rome

Italy

Tel: 39-06-85305147

Fax: 39-06-8542475

E-mail: info@inforac.org

www.inforac.org

UNEP(DEC)/MED WG.293/4

Annexe I

Page 8

**MAP SECRETARIAT FOR
100 MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
MR. DANIEL DROCOURT**

Coordinator

Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille
10 ter square Belsunce, 13001 Marseille, France

Tel: 33 491 907874

Fax: 33 491 561461

E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. F. SAVERIO CIVILI

MED POL Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. PHILIPPE ALIROL

Senior Sustainable Development Officer

Tel: 302107273126

E-mail: p.alirol@unepmap.gr

MS. TATJANA HEMA

Programme Officer

Tel: 302107273115

E-mail: thema@unepmap.gr

MS. LUISA COLASIMONE

Information Officer

Tel: 302107273103

E-mail: luisa.colasimone@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens, Greece
Tel: 30210 7273100
Fax: 30210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

ORDRE DU JOUR			
11 ^e réunion de la CMDD, Nicosie (Chypre), 24-26 mai 2006			
	Mercredi 24 mai	Jeudi 25 mai	Vendredi 26 mai
9h-9h30	Inscription des participants		
9h30-11h	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> Discours de bienvenue et observations liminaires Élection du Comité directeur Ordre du jour et organisation des travaux Présentation succincte du rapport d'activité de la CMDD et des documents distribués Implications stratégiques de la réunion de Portoroz (M. P.Mifsud) <p>Session 1: Processus des SNDD</p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan actualisé des SNDD (M. Ph. Alirol) Mise en œuvre des SNDD <ul style="list-style-type: none"> Monténégro (Mme J. Knezevic) Syrie (Mme M. Al-Zaeim) 	<p>Session 3: Appui du PAM à la SMDD</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduction par le Coordonnateur du PAM (« Vision ») Suivi: indicateurs et activités thématiques (eau, énergie, tourisme et développement rural) (CAR/PB) Débat 	<p>Session 6:</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres questions relatives aux activités de la CMDD Prochaine réunion de la CMDD Adoption des conclusions
11h-11h30	Pause café	Pause café	Pause café
11h30-13h	<p>Session 1: Processus des SNDD (suite.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des SNDD <ul style="list-style-type: none"> Italie (M.P. Soprano) Rôle des initiatives au niveau local en Italie (M. E. D'Alessio) Initiatives et actions pilotes <ul style="list-style-type: none"> Atouts, enjeux et synergies au niveau national pour la mise en œuvre de la SMDD: Quelques réflexions émanant de Malte (Mme Camilleri) L'Initiative Adriatique (M. M.Bricelj) Débat 	<p>Session 4: Traitement des questions transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> Information et communication <ul style="list-style-type: none"> Promotion du Rapport sur l'environnement et le développement (CAR/PB) Vision d'une "stratégie d'information et de communication" pour la SMDD (INFO/RAC) Débat Éducation en vue du développement durable dans la région méditerranéenne <ul style="list-style-type: none"> Communication du MIO-ECSDE Associer le monde de l'industrie <ul style="list-style-type: none"> Résultats du bilan des connaissances sur la production durable et les technologies plus propres (CAR/PP) 	<p>Session 7:</p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption des conclusions (cont.) Clôture de la réunion
13h-14h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	
14h30-16h30	<p>Session 2: Processus actuels du PAM se rapportant à la mise en œuvre de la SMDD (Domaine d'action prioritaire 2.7)</p> <ul style="list-style-type: none"> Prospective et scénarios sur les zones côtières (CAR/PB) Protocole GIZC (CAR/PAP) Prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre – Mise en œuvre du PAS et des PAN (MED POL) 	<p>Session 5: SMDD et autres initiatives et processus mondiales et régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation d'impact de durabilité relative à la zone euro-méditerranéenne de libre-échange <ul style="list-style-type: none"> Communication (M. C. George) Panel-débat: Tunisie (Mme N. Laroussi), CE (M. G. Strongylis), UMCE (M. H. Abou Jaoude); FoE/MedNet (M. E. Clancy); MIO-ESCDE (M. M. Scoullou), Modérateur: CAR/PB 	
16h30-17h	Pause café	Pause café	
17h-18h	<p>Session 2: Processus actuels du PAM se rapportant à la mise en œuvre de la SMDD (Domaine d'action prioritaire 2.7, suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention de la pollution par les navires (REMPEC) Protection de la biodiversité marine et côtière (CAR/ASP) 	<ul style="list-style-type: none"> Relation entre la SMDD et l'initiative du Partenariat euro-méditerranéen "Horizon 2020" <ul style="list-style-type: none"> Dialogue: M G.Strongylis (CE) et M. F. Civili (MED POL) Protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres/ 2^e réunion intergouvernementale du PNUE/Programme d'Action Mondial <ul style="list-style-type: none"> Présentation par Mme A. Muchai (PNUE-PAM) Débat sur le renforcement de la coopération avec les initiatives mondiales et régionales 	

Annexe III

Résumé des Conclusions du Secrétariat

(incorporant les commentaires reçus par les membres et les participants)

11^e réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) 24-26 mai, Nicosie (Chypre)

1. Suite à l'adoption de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) à Portoroz en novembre 2005, la CMDD a déclaré que sa mise en œuvre, notamment au niveau des pays, était le principal défi que la Commission avait à relever et que les composantes du PAM devraient jouer le rôle de facilitateurs de ce processus.
2. La Commission a indiqué que des synergies devraient être favorisées avec les institutions, mécanismes et initiatives existants, en mettant à profit le travail déjà réalisé sur les questions de développement durable.
3. La Commission a pris acte de l'œuvre accomplie par les composantes du PAM, en particulier le rôle précieux joué par le CAR/Plan Bleu dans la proposition des premières étapes de mise en œuvre du programme de travail de la CMDD dans certains domaines essentiels, elle a accueilli avec satisfaction la proposition du Centre d'entreprendre des missions dans les pays en appui à la mise en œuvre de la SMDD, a préconisé une coordination complète avec l'INFO/RAC concernant les activités d'information et de communication requises au niveau national, et a proposé la formulation d'un cahier des charges pour définir les activités qui devraient être entreprises par les Centres.
4. La CMDD a souligné que, lors de la mise en œuvre de la SMDD, il importerait d'assurer des synergies avec les initiatives et stratégies régionales et sous-régionales pertinentes et de s'inspirer de celles-ci, par exemple l'Initiative régionale arabe pour le développement durable, la version révisée de la Stratégie de l'Union européenne pour le développement durable et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
5. La Commission a fait valoir que l'être humain était au cœur du développement durable, en insistant sur l'importance de la gouvernance et de l'association active d'un large éventail de parties prenantes, y compris le monde de l'entreprise.
6. La Commission a mis l'accent, pour assurer la mise en œuvre de la SMDD, sur la nécessité de valoriser les questions transversales, en particulier d'améliorer la gestion de l'information et la communication, de renforcer les capacités, de promouvoir l'éducation en vue du développement durable, d'encourager l'échange d'expérience et de mener des campagnes de sensibilisation en ciblant différents publics et en tenant compte de la diversité des langues et des cultures sur le pourtour de la Méditerranée.
7. La Stratégie d'information et communication présentée par l'INFO/RAC a suscité un vif intérêt en tant qu'outil permettant d'imprimer un nouvel élan pour faire progresser l'agenda de la SMDD aux niveaux national et régional, plusieurs pays exprimant le souhait de participer au groupe consultatif proposé.

8. La Commission a également estimé qu'il était temps d'accroître la cohérence et la convergence des informations en vue du développement durable en intégrant différents systèmes d'information et en explorant les modèles de centre d'échange qui ont fait leurs preuves, l'INFO/RAC jouant à cet égard un rôle de premier plan.
9. La CMDD a plaidé pour une Méditerranée ayant un profil et une identité clairs permettant de renforcer sa visibilité au niveau international. Tous les membres de la CMDD devraient y contribuer et saisir toutes les occasions d'agir dans cette direction.
10. La Commission a considéré que la SMDD représente un tournant pour le PAM et ses composantes et a invité ces derniers à forger des alliances stratégiques avec d'autres grands acteurs de la région afin de mobiliser plus efficacement les ressources humaines et les compétences, en tablant sur les travaux existants réalisés par les institutions et réseaux de premier plan dans les domaines de mise en œuvre de la SMDD, en évitant les groupes de travail faisant double emploi avec d'autres.
11. Les groupes d'experts qui seront créés pour aborder les priorités de la SMDD, dans la mesure où ils apportent une valeur ajoutée notable à la coopération régionale existante, devraient, au niveau géographique et à celui des parties prenantes, respecter une représentation élargie en tenant compte de la nécessité, dans certains pays, de remédier au manque d'expertise, associer les membres de la CMDD qui ont fait part de leur intérêt, et veiller à la participation de la société civile et des acteurs locaux à ces groupes.
12. Tout en se félicitant des efforts faits par les pays pour élaborer des stratégies nationales de développement durable (SNDD), la Commission a constaté que les pays étaient confrontés à des difficultés communes telles que le manque de financement et l'absence d'implication de Ministères autres que le Ministère de l'environnement, et elle a exprimé avec fermeté l'avis que les Ministères des finances et les institutions économiques devraient aussi être encouragés à intégrer le développement durable dans les politiques et que toutes les parties prenantes devraient pleinement participer à ce processus.
13. La CMDD a salué l'appui fourni par l'Italie et Monaco à l'Égypte, au Maroc, à la République arabe syrienne et à la Serbie-et-Monténégro pour la formulation de leurs SNDD, ainsi que l'appui offert par l'Agence espagnole pour la coopération internationale, dans le cadre de son programme Azahar, à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine, au Liban et à la Tunisie dans le même but. Les membres ont loué les résultats obtenus par les pays dans la formulation de leurs SNDD.
14. Exprimant sa vive satisfaction concernant l'étude d'impact de durabilité (SIA) de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange, la Commission a souligné la nécessité d'en communiquer largement les résultats à tous les pays concernés.
15. Insistant sur l'impératif d'une prise en compte des conclusions de l'étude SIA dans le processus de négociation en cours concernant la zone euro-méditerranéenne de libre-échange, la Commission a mis en exergue la nécessité de renforcer davantage les politiques de développement et de coopération Nord/Sud et Sud/Sud.
16. Soulignant à quel point il importait de poursuivre les efforts en vue d'une intégration euro-méditerranéenne, la CMDD a noté l'impact positif potentiel de la libéralisation des

échanges sur les pays méditerranéens mais aussi les graves préoccupations exprimées par les ONG quand à d'éventuelles conséquences négatives sur les communautés.

1. La Commission a reconnu le rôle de la législation environnementale, des mécanismes de marché, de l'innovation technologique et des mesures d'atténuation pour amortir l'impact social et environnemental négatif de la zone de libre-échange dans la région et elle a mis l'accent sur la nécessité de prêter une attention particulière à la réforme de la fiscalité et aux menaces susceptibles de peser sur les petites et moyennes entreprises (PME) et sur le secteur agricole.
2. Prenant note de l'Initiative "Horizon 2020" du Partenariat euro-méditerranéen (PEM), se félicitant du processus participatif qui y a conduit et reconnaissant le rôle du MED POL dans la réalisation d'une réduction de la pollution due à des sources et activités situées à terre, la Commission a insisté sur une synergie tout à fait essentielle entre PAM et le PEM pour qu'ils œuvrent ensemble aux objectifs de l'Initiative et pour que celle-ci soit mise en œuvre dans les pays concernés.
3. La CMDD a rappelé que les Parties contractantes, les organisations internationales, le secteur privé, les autorités locales et les ONG devraient renforcer leur coopération en vue de définir des solutions appropriées aux questions du développement durable et de mobiliser les ressources adéquates pour rehausser la qualité de la vie dans la région méditerranéenne.
4. Constatant la nécessité de mieux sensibiliser le secteur privé à la SMDD et l'importance de l'impliquer effectivement dans la planification et le processus décisionnel aux niveaux régional et national, la Commission a accueilli favorablement les initiatives du CAR/PP et demandé à celui-ci de promouvoir les engagements volontaires et d'identifier des mécanismes grâce auxquels le secteur privé pourrait devenir un partenaire actif.
5. La CMDD a reconnu le rôle fondamental des autorités locales pour la mise en œuvre de la SMDD, en particulier par le biais des processus des Agendas 21 locaux.
6. L'implication des autorités locales dans la mise en œuvre de la CMDD devrait être fortement encouragée de même que l'échange d'informations sur les bonnes pratiques concernant les Agendas 21 locaux.
7. Consciente de la contribution précieuse des ONG aux activités de la CMDD et voyant en elles une source d'expertise et d'expérience, la Commission a préconisé une poursuite de l'appui à la participation active des ONG au processus, avec l'octroi d'une aide financière chaque fois que cela serait possible et justifié.